



Peut on contextualiser un acte de donation ?

Par **urie**, le **07/09/2013 à 09:49**

Bonjour,
Nous sommes une famille d'agriculteurs et trois enfants.
Notre père vient de décéder.
En 1987 mon père a fait un acte de donation à notre frère de l'exploitation familiale qu'a travaillé mon frère pendant 40 ans. Notre sœur conteste cet acte en disant qu'il est déguisé et veut la totalité de l'exploitation, mon frère lui a proposé deux terrains tenant sa maison, mais non elle veut tout et même elle dit que les factures qu'a fournies mon frère sont fausses, que c'est pas lui qui a payé ?
Elle a pris un avocat et nous le notaire.
Que peut-on faire dans cette situation et quels sont nos droits ?
Merci d'avance

Par **amajuris**, le **07/09/2013 à 13:52**

Bjr,
vous attendez que votre sœur vous assigne devant le tribunal et dans l'attente, vous n'avez rien à faire.
Il ne faut pas vous laisser impressionner par le fait que votre sœur a pris un avocat.
Dans chaque procès il y a des avocats qui gagnent mais il y a des avocats qui perdent.
Généralement un avocat dit toujours à son client qu'il peut gagner son affaire.
Votre sœur a droit à sa part réservataire qui est fonction du nombre d'enfants.
Il n'y a pas d'acte déguisé puisque une donation se fait devant notaire.
Pour les faux ce sera à votre sœur de le prouver.
Cdlt

Par **urie**, le **07/09/2013 à 19:31**

Merci amajuris de votre réponse.
Cdlt

Par **urie**, le **07/09/2013** à **19:33**

Une question me vient en tête, dans notre cas faut il que mon frère repartisse, divise son bien à part égale ou peut il lui donner ce qu'il veut ?